



# SUPMAE – FSU

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

## AUDIOCONFERENCE DU 27 AVRIL 2020

### **Demande soutien financier : réseau des EAF et réseau scolaire AEFE**

La FSU est représentée par Mme Dominique LAVALARD, M. Patrick SOLDAT, Fouad BOUOUDEN) – La DGM représentée par Mme Laurence AUER et MM Rémi LAMBERT et Pascal LEMAIRE.

La Directrice Mme AUER présente les différences de réseau (AEFE/EAF) en fonction du lien à la tutelle : 90% des IFS sont fermés au public y compris pour les 27 IFR, mais les activités continuent (bien) à fonctionner en ligne grâce à l'appui de l'IF PARIS notamment.

La situation de confinement est +/- la même, calquée sur la France. La situation financière est évidemment liée à la demande et à l'offre de cours. En Europe, c'est moins de 5% de demande de remboursement des frais qui ont été faites. Le grand défi est celui de la prochaine campagne de cours. Concernant la situation des recrutés locaux des IF, le MEAE est très vigilant à ce sujet. Des situations ont été évoquées notamment aux USA et au Liban, le dialogue social doit pouvoir se poursuivre partout. Il ne faut pas effectivement que les (petits) établissements, ceux qui étaient déjà fragiles, soient fragilisés davantage.

**La FSU rappelle l'absolue nécessité d'aider budgétairement les EAF et l'opérateur AEFE. Retour sur l'ensemble de nos interventions (2 courriers adressés au Ministre, Entretien avec le Directeur Cabinet Lemoyne, Réunions avec le Directeur de l'AEFE, les services du MEAE). Question de l'autofinancement, de l'insuffisance de la dotation et la fragilisation inévitable des EAF/de certains établissements scolaires, mais y compris de l'Etablissement public AEFE. La situation des structures et des personnels demeure la priorité à défendre pour la FSU-MAE.**

Concernant le réseau scolaire, le Ministre s'est engagé à apporter une aide exceptionnelle. Il s'agit d'aider les familles françaises/binationales, mais aussi les établissements (qui pourront eux aussi mettre des mesures en place pour les familles en difficulté. Le Ministère est bien sur la ligne d'une aide à l'Etablissement public. Concernant la situation de chômage partiel (et notamment le cas de l'Espagne-ERTE), nous sommes au courant et en liaison avec le poste sur cette question.

**Pour ce point comme d'autres d'ailleurs la FSU rappelle l'engagement du Ministre pour ne pas faire de différence de traitement entre les détachés/titulaires et les personnels de droit local. Le Ministre avait clairement**

**rappelé le 06 avril 2020 aux OS que les salaires des recrutés locaux continueraient à être versé dans leur totalité. Pour nous et comme rappelé aux représentants de la DGM, il ne saurait être question non plus d'appliquer du droit local a minima. Encore moins d'envisager de détourner le chômage partiel du pays d'accueil à d'autre fins, ou de faire croire aux personnels en chômage partiel qu'ils doivent continuer à travailler.**

Concernant les frais de scolarité, la ligne est toujours la même. Il y a téléenseignement, continuité pédagogique donc il n'y a pas de raison pour rembourser les frais de scolarité aux familles.

Aucun plan d'économie (fermetures de postes) n'est acté en l'état, à ce jour !

Cependant, il faut se pencher sur la situation de préparation de la rentrée. Concernant le plan de déconfinement : la doctrine est toujours la même mais les cas vulnérables ont été autorisés à rentrer en France.

Le déconfinement dans le réseau AEFÉ : (rappel de la procédure en trois temps- voir le CR du CHS CT de l'AEFE <https://www.hdf.snes.edu/spip.php?article879> ). Dans certains cas, il y a bien une ouverture locale (des établissements nationaux) mais nous n'avons pas validé l'ouverture de l'établissement français (ex Burundi).

En Europe, Vienne, Oslo, Copenhague ont été autorisés par exemple. En attente mais autorisation probable pour Allemagne, Tchéquie. En Chine, les règles de déconfinements ont été suivies (quarantaine en centre, puis chez eux, en attente de la reprise).

**La FSU rappelle l'importance fondamentale de « l'autonomie de l'opérateur », concernant la reprise. Rappel du protocole et des avancées obtenues par la FSU en CHS CT de l'AEFE. Il faut que le plan de déconfinement passe par le dialogue social, y compris localement, ceci est indispensable.**

Concernant le contrat d'objectifs et de moyens (COM). Pour l'AEFE comme pour l'Institut français, ceux-ci devront être revus et ne sont pas applicables tels que prévus avant la crise du COVID19.

Pour la DGM le souci de garder les personnels est constant partout. Nous avons conscience d'avoir "perdu" 3 mois dans l'avancée / la programmation des EAF pour tout ce qui concerne le présentiel. Donc, il faudra que les personnels soient mobilisés pour la reprise de leurs activités.

Nous serons très vigilants concernant les fonds de roulement. Il ne s'agit pas de laisser des établissements (en difficulté) au bord de la route. Nous avons attiré de nouveau l'attention de l'administration sur les risques de perturbation et les conséquences que devront subir les EAF. Les sessions de cours d'hiver ont été perturbées, les inscriptions pour les sessions de printemps le sont aussi puisque celles-ci n'ont pas pu se dérouler à leur terme. La programmation des sessions de certification l'a été également.

Concernant le chômage partiel, nous connaissons les règles locales pour les personnels de droit local, ce sont les règles qui s'appliquent. La DGM envoie des instructions mais nous ne pouvons tout vérifier. Pour les IFS, la centaine d'antennes nous fait remonter des informations.

Concernant l'utilisation du numérique, de gros efforts d'adaptation ont été faits, pour garder le public. Il faudra bien sûr en tenir compte.

La FSU a rappelé l'importance de soutenir ces deux réseaux, outils indispensables à la diplomatie d'influence dans le cadre du rayonnement de la France à l'étranger.